

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 3 février 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 128 / 2021

Objet de l'autorisation : Agrandissement d'une fenêtre existante sur la façade latérale gauche de la maison.

Nom et adresse du requérant : Madame Marguerite Kugener  
25, route de Perlé  
L-8833 Wolwelange

Localisation de la construction : 28, route de Longwy  
L-4994 Sprinkange  
Num. cad. 1583 / 2435  
Sect. C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**